Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-286100029-20260522-202605228-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2026

CDG 61
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne

**ARRETE n° 2026/05/22-8**
portant liste d'aptitude au grade de Conseiller des activités physiques et sportives au titre de la promotion interne

**Le Président du Centre de gestion,**

Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la FPT,
Vu le décret n°92-364 du 1er avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers
Considérant que le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement au titre de la promotion interne n'a pas été atteint mais qu'un recrutement de conseiller des APS est intervenu en 2024 (soit 1 recrutement en 2 ans), une nomination est possible au titre de la dérogation biennale,
Considérant les Lignes Directrices de Gestion (5) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 16 décembre 2025,

**Arrête :**

**Article 1 – Liste d'aptitude :** La liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller des activités physiques et sportives prévue au 2° de l'article 3 du décret portant statut particulier des conseillers des activités physiques et sportives est établie comme suit pour l'année 2026 :

- M. Stéphane PERINET, Educateur des APS principal de 1ère classe, Commune de La Ferté Macé.

**Article 2 : Durée d'inscription :** La liste d'aptitude prend effet **au 1er Juin 2026.** Elle est établie pour deux ans. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître au Centre de Gestion de l'Orne avant le 30 avril 2028 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 30 avril 2029 pour une quatrième année.

**Article 3 - Voies et délais de recours :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

**Article 4 - Exécution** : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 22 mai 2026
Le Président,

*Francis AIVAR*

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ORNE

2, rue François Arago - 61250 **VALFRAMBERT** - Tél. 02 33 80 48 00 - Fax 02 33 80 64 99 - **cdg61@cdg61.fr - www.cdg61.fr**

**ANNEXE**

Nomination dans le cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives ayant permis la promotion interne d'un agent

- M. Sébastien MANZANO, FLERS AGGLO